---------- Message transféré ----------
De : Jean-Noel Lebrun (Cœur-Europe)
Date : 2 décembre 2015 15:17
Objet : **Pose des câbles 150 KV en Région Bruxelloise: un dossier bâclé**
À : Peeters Chris (Ceo ELIA)
Cc : Membres du comité de Direction d'Elia - Bourgmestres de Schaerbeek et de WSL - cabinet Fremault - cabinet Marghem - comités

Monsieur le Directeur Général,

Cher Monsieur Peeters,

La [réunion du 18/11](http://www.tervueren-montgomery.eu/pdf/2015-11-18-CR-Reunion-Elia.pdf) que nous avons eu avec votre Directeur des Infrastructures Monsieur Markus Berger ainsi que les échanges et analyses qui ont suivi ont permis de mettre en lumière plusieurs dysfonctionnements.

Ces dysfonctionnements concernent en particulier les interactions d'ELIA avec ses sous-traitants et avec les différentes administrations, mais pas uniquement ainsi que vous pourrez le constater:

**1. Les malfaçons sont nombreuses sur certains chantiers**

Par exemple, rien que sur une petite partie du tracé 150,000 KV entre Schaerbeek et Woluwe-Saint-Lambert nous avons documenté:

*- L'usure prématurée de la chaussée au carrefour Linthout-Roodebeek*

*- Une douzaine de grands arbres avec racines mères tranchées au ras du tronc sur l'av. de Broqueville*

*- Câbles enfouis à moins de 40 cm du sol, soit un risque important en cas de travaux futurs av. de Broqueville*

*- Câbles enfouis à moins de 3 mètres des habitations square Jamblinne de Meux, bien plus proche que ce qui est annoncé par ELIA*

*- Câbles placés en nappe, ce qui double les distances de pollution électromagnétique, square Vergote et av. de Broqueville.*

Monsieur Berger a jugé que ces malfaçons étaient des *'contraintes réelles inhérentes à tout chantier*' mais je crains qu'il ne soit que trop indulgent, surtout lorsque la santé des riverains est en jeu.

Le passage des câbles à moins de 3 mètres des habitations square Jamblinne de Meux à Schaerbeek était visiblement une surprise pour ses équipes lorsque nous les en avons informées.

*Comme nous l'avions déjà relevé dans un courriel du 23/11, le chef d'équipe de Cofely Fabricom en charge des travaux avenue de Broqueville était lui-même catastrophé par l'emplacement choisi pour les travaux car cela ne lui permettait pas d'assurer une profondeur d'enfouissement suffisante, à cause de la présence d'autres canalisations sur la bande de stationnement et non du seul fait du métro.*

**2. Les 'contraintes de chantier' nécessitent plus de prudence dans le choix des tracés**

Il est clair que lorsqu'on ne peut garantir ni la pose à plus de 4,5 m des maisons, ni une profondeur d'enfouissement d'un mètre, ni une pose en trèfle, ni le positionnement des chambres de connections plus loin des habitations, alors il est nécessaire de prévoir dès le départ un passage dans des avenues plus larges, où les tranchées peuvent rester plus éloignées des habitations.

Lorsque Monsieur Berger écrit*'Nous tentons cependant toujours, comme nous vous l’avons expliqué, de poser les câbles et, de façon générale toutes nos installations à haute tension, selon les modes et techniques qui impactent le moins l’environnement en terme de champs magnétiques émis'*  sa réponse est un peu courte, car elle ne correspond à la réalité ni sur Schaerbeek ni sur Woluwe-Saint-Lambert.

**3. Les organisations régionales sont parfois mises devant le fait accompli**

Le Ministère de l'Environnement Bruxellois nous a confirmé que l'IBGE n'avait pas donné son accord à la mutilation des grands arbres de l'Avenue de Broqueville. La responsabilité serait à rechercher à la Direction de la Coordination des Chantiers?

Comme Monsieur Berger explique que '*en ce qui concerne les passages sous les arbres, ce travail est effectué en parfait accord avec les services compétents de la Région. En fonction du type d'arbre et de la présence d'impétrants, l'option de fonçage ou de contournement est prise. Dans le cas des avenues Vandervelde, Hymans et de Broqueville, les deux options ont été appliquées, ceci en fonction de chaque arbre.'*  il sera probablement utile d'engager avec la région une analyse des circuits décisionnels qui aboutissent à ces décisions ridicules.

**4. ELIA devrait communiquer sur les normes utilisées en Flandre, aux Pays-Bas et en Suisse**

Les normes en vigueur dans des villes aussi densément peuplées qu'Amsterdam, Anvers, Brugges, Gand, ou Zürich prouvent que l'on peut faire un travail de qualité en zone urbaine.

*En Suisse, la norme est un maximum de 1,0 microTesla en régime maximum (à 100% de capacité de la ligne) dans les locaux où les gens séjournent durant une période prolongée (salon, chambre à coucher), dans les lieux où les enfants séjournent régulièrement (salles de classe, places de jeux), et pour les surfaces non construites se trouvant en zone à construire.*

**5. ELIA n'informe pas correctement les services de voirie sur les risques latents de santé publique qui sont liés à son activité**

Dans ces conditions, les choix de tracé privilégient trop souvent les petites rues étroites afin d'éviter les problèmes temporaires de mobilité, au détriment de la santé à long terme des riverains.

**6. Le flou juridique en Région Bruxelloise n'autorise pas ELIA à ne pas appliquer de principe de précaution**

Deux mesures clé sont faciles à respecter lorsque les tranchées passent par les voiries principales:

- Passage des nouveaux câbles haute-tension enterrés à plus de 10 mètres des habitations

- Blindage des chambres de connexion si elles ne sont pas placées à 15 mètres minimum des habitations

Permettez-moi de vous rappeler qu'à la fois vous-même et les membres de votre conseil d'administration restent responsables au regard de la loi par rapport aux mesures engagées (ou non) par ELIA au niveau de son conseil d'administration, et ce afin de s'assurer que la société ne porte pas atteinte à la santé des personnes en Région Bruxelloise et qu'elle respecte de manière adéquate leur environnement.

*A ce propos, si l'impact des champs magnétiques 50 Herz sur les leucémies des enfants est connu à travers les travaux du CIRC et de l'OMS, vous ne pouvez pas non plus ignorer l'impact de santé publique sur les personnes plus âgées, car un doublement des troubles d'Alzheimer a été observé en Suisse pour les personnes résidant pendant 15 ans près d'une ligne haute tension:*[*http://aje.oxfordjournals.org/content/169/2/167.abstract*](http://aje.oxfordjournals.org/content/169/2/167.abstract)

**7. Le tracé de la nouvelle ligne 150 KV entre Bruegel & Woluwe-Saint-Lambert ne fait l'objet d'aucune étude environnementale**

Ce n'est pas parce que la nouvelle ligne a été découpée en tronçons de moins de 15 km chacun qu'ELIA peut faire l'économie d'une étude environnementale complète, comme exigée par la loi.  Le schémas que vous trouverez en PJ, où les nouveaux tronçons sont libellés en vert, est très clair.

Dans les faits, la méthode utilisée par ELIA pour contourner les lois environnementales s'apparente fort à une pratique frauduleuse, même si cette pratique est peut-être ancienne.

**8. Les opérations en cours doivent être revues**

Compte-tenu des points précédents, nous vous demandons de bien vouloir sursoir au passage des câbles au travers des petites rues de Woluwe-Saint-Lambert, et de rectifier les travaux déjà effectués sur Schaerbeek, et ce afin de privilégier les passages sur les grands axes.

En vous remerciant de bien vouloir prendre en considération les recommandations de bons sens que nous vous suggérons, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de mes sentiments distingués.

Jean-Noel Lebrun

Speaker, Coeur-Europe

Cc: Membres du conseil d'administration d'ELIA

      Bourgmestres et échevins de Schaerbeek et Woluwe-Saint-Lambert

      Ministre de l'environnement de la Région Bruxelles Capitale

      Ministre fédéral de l'énergie

      Comités de quartier de Woluwe-Saint-Lambert et Schaerbeek